

## L'INCLUSION

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) reçoit sur indication médicale les enfants de 0 à 6 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement dès lors que :

- L'enfant est âgé de moins de 7 ans,
- L'enfant présente un signe d'alerte (cf. grille de repérage précoce),
- Les représentants légaux ne bénéficient pas de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- Les représentants légaux sont domiciliés dans le secteur d'intervention de la PCO (Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Rillieux-la-Pape).

Dès réception de la grille de repérage précoce, la coordinatrice de la PCO prend contact avec la famille.

L'inclusion au sein de la plateforme est validée après analyse du dossier par la coordinatrice et le médecin coordinateur de la PCO.

## CONTACT

Tél : 04 37 65 36 59  
Fax : 04 72 94 39 84

50, rue de Marseille  
69007 Lyon



## ACCÈS

Métro ligne D : arrêt Guillotière

Tram T1 : arrêt rue de l'Université

Bus 35 : arrêt Université

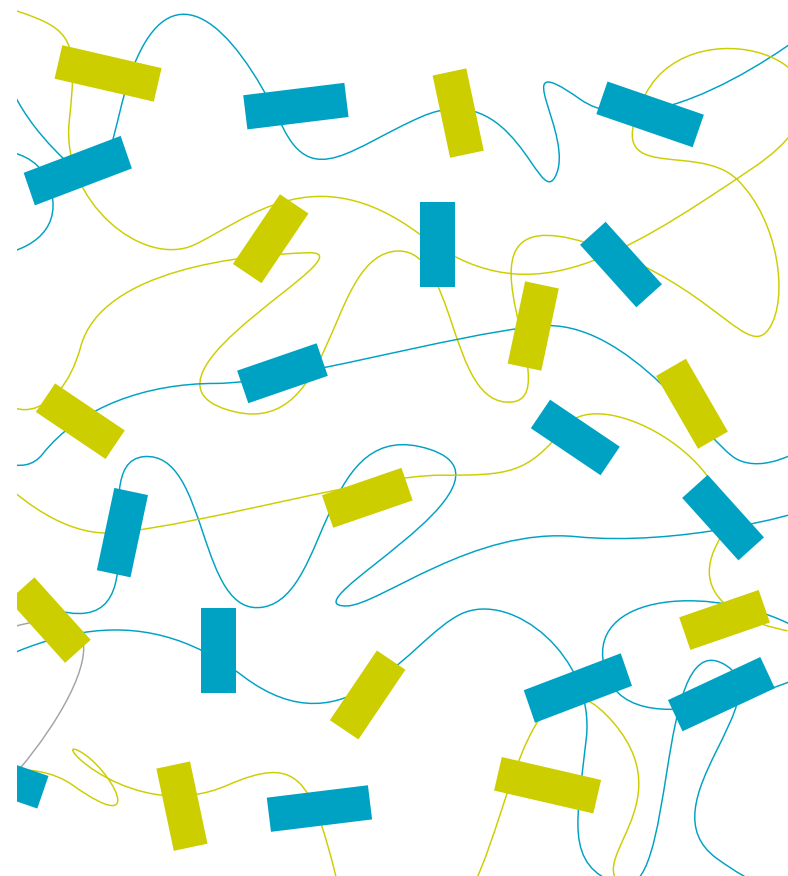
[www.arhm.fr](http://www.arhm.fr) - [@FondationARHM](https://twitter.com/FondationARHM)

**arhm**  
FONDATION

 **PLÉIADE**  
Accompagnement  
et hébergement

## PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

Repérage des troubles du neuro-développement



### CONTACT

Tél. : 04 37 65 36 59  
Fax : 04 72 94 39 84  
50, rue de Marseille  
69007 Lyon

### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et 13h à 16h

# PRÉSENTATION

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) accompagne les enfants de 0 à 6 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement dans le cadre d'un parcours de bilan et d'interventions précoces.

Elle contribue à l'amélioration du diagnostic et de l'accompagnement proposé aux enfants.

La plateforme de coordination et d'orientation de la Fondation ARHM est destinée aux enfants domiciliés à Lyon, Villeurbanne, Caluire et Rilleux-la-Pape.

**Les troubles du neuro-développement (TND)** sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif. Ils regroupent les troubles, du développement intellectuel, du développement de l'attention et des fonctions associées (mémoire de travail, contrôle exécutif...), des troubles d'acquisition du langage ou des coordinations (dysphasies et dyspraxies), mais aussi les troubles spécifiques des apprentissages scolaires du développement de la communication et des interactions sociales, (troubles du spectre de l'autisme).

## LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plateforme de coordination et d'orientation travaille en lien avec les familles et l'ensemble des professionnels du secteur de la petite enfance de première, seconde et troisième ligne :

- **1<sup>e</sup> ligne** : médecins généralistes, pédiatres, protection maternelle infantile (PMI), ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, autres professionnels paramédicaux, médecins scolaires, crèche, autres professionnels de la petite enfance.
- **2<sup>e</sup> ligne** : Centres médico-psychologiques (CMP), Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), Centres médico-psychopédagogiques (CMPP), hôpitaux de jour, psychiatres et pédopsychiatres, neuropédiatres, services de psychiatrie, de neuropédiatrie, réseaux libéraux, Instituts médico-éducatifs (IME), Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD), équipes pluridisciplinaires spécialisées.
- **3<sup>e</sup> ligne** : Unités d'évaluation des centres ressources autisme (CRA) et des centres de référence des troubles du langage et des apprentissages (CTRLA), unités hospitalières spécialisées.

## NOTRE ÉQUIPE

- Directeur
- Directrice-adjointe
- Infirmière coordinatrice
- Médecin coordinateur pédopsychiatre
- Secrétaire

## LES MISSIONS

La plateforme de coordination et d'orientation a différentes missions à destination des enfants et de leur famille et des professionnels première, seconde et troisième ligne :

- Informer sur les troubles du neuro-développement,
- Coordonner le parcours de bilan et d'intervention précoce (un an),
- Orienter vers des professionnels libéraux et de ligne 2,
- Favoriser l'accès au diagnostic.

### Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :  
DPO - Fondation ARHM  
290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse [dpo.rssi@arhm.fr](mailto:dpo.rssi@arhm.fr)